



LES ATTAQUES

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Délibération n°2024-33

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 062-216200436-20241010-D2024_33-DE

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix octobre à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation : 04/10/2024 Membres en exercices : 19 - Présents : 16 - Nombre de suffrages : 19

Présents : Mme ANSEL Catherine, Mme BAUDART Aurélie, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIVIER Chantal, M. HONVAULT Stéphane, Mme KRASINSKI Eliane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, Mme SEYS Véronique, Mme VAMPLUS Vanessa

Excusés : Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, M. PEENAERT Antoine, M. VASSEUR Jean-Paul

Procurations : Mme DUVIEUXBOURG a donné pouvoir à Mme DENIELE-VAMPOUILLE, M. PEENAERT à M. LEFEBVRE et M. VASSEUR à Mme KRASINSKI

A été nommé **secrétaire de séance** : M. DUTRIE Axel

Objet : Adhésion au programme ACTEE+ du SYMPAC

Rapporteur : Madame le Maire

La communauté d'agglomération Grand Calais a engagé en 2020 une étude de préfiguration d'un réseau de lecture publique intercommunal. Les médiathèques municipales restent gérées par les communes, mais leur mise en réseau permettra de développer de nouveaux services et de favoriser la coopération entre bibliothèques. Ce projet répond aux objectifs du Ministère de la Culture et du Département du Pas-de-Calais.

Grand Calais Terres & Mers a structuré ses objectifs dans un schéma directeur de mise en réseau des bibliothèques. Chaque commune est libre d'adhérer au réseau et aux dispositifs. L'enjeu est de permettre, à terme, d'utiliser un logiciel commun, de développer de nouveaux services, et de développer la visibilité des bibliothèques.

Ce schéma directeur donne des notions de temporalité et de priorité pour ce projet.

1. Une première phase permettra :

- La mise en œuvre d'un logiciel appelé système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) et d'un site commun à toutes les bibliothèques du territoire
- L'organisation d'actions culturelles portées ou coordonnées par GCTM
- La mise en place d'une identité visuelle propre au réseau
- La circulation des usagers d'une bibliothèque à une autre, ce qui implique une carte commune et une uniformisation des conditions d'accès et d'emprunt
- La professionnalisation et la coopération des bibliothèques du réseau

2. Une seconde phase sera étudiée ensuite, selon le bilan de la première phase et des orientations décidées. Quelques actions supplémentaires seront discutées :
- La mise en œuvre de nouveaux services communautaires (par exemple un espace mal et non-voyants dans une des bibliothèques du réseau, ou de fonds spécialisés pour les DYS)
 - La circulation des documents entre les bibliothèques, ce qui impliquerait que tous les documents soient équipés de puces RFID (radio-identification), et qu'une navette soit mise en place entre les différentes médiathèques.

Grand Calais va également recruter un coordinateur du réseau pour piloter les projets culturels et fédérer les acteurs du territoire.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **D'autoriser l'adhésion de la commune au réseau intercommunal de lecture publique de Grand Calais Terres & Mers**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat dans ce cadre, et tout document y afférant.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nadine DENIELE-VAMPOUILLE